

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre

*W. J. J.* N° 70

SIGNALEMENT.

Le sieur *Brujöl*, français,

natif d'*Arnas*

demeurant à *idem*

allant à *Madrid (Espagne)*

âgé de *17* ans, taille d'un mètre

*70* centimètres

cheveux *chât.* front *moyen*

sourcils *id* yeux *roux*

nez *ordinaire* bouche *moyenne*

barbe *id* menton *ronde*

visage *ovale* teint *ordinaire*

SIGNES PARTICULIERS :

*Rougeur sur la face gauche*

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à

*Aurillac* le *31* *8bre* 187*7*

Signature des Témoins

Signature du Porteur :



Nous soussigné Valérie Arjaint  
 Maire de la commune d'Arzac arrondis-  
 sement d'Aurillac, agissant pour le  
 Maire absent, engageons Monsieur le  
 Préfet du Cantal, à vouloir délivrer au  
 Sieur Crujol François âgé de dix-sept ans  
 né et domicilié en cette commune son  
 passeport pour se rendre à Madrid  
 (Espagne), où il se rend pour y exercer la  
 profession de boulanger.

Nous certifions en outre que le dit Crujol  
 est digne de l'obtention de la demande qu'il  
 forme, d'après le consentement de Crujol Jean  
 son père également domicilié en cette commune.

Signature de Crujol François.  
 Taille un mètre 40 c. Front moyen  
 Cheveux châtains Yeux roux  
 Sourcils châtains Bouche moyenne  
 nez ordinaire Menton rond  
 Barbe rasée Cheveux clairs  
 Visage ovale Signes particuliers  
 Une rougeur sur la joue gauche au  
 dessous de l'œil.

En foi de quoi nous avons délivré le  
 présent pour lui valoir ce que de droit.  
 Le Maire d'Arzac a déclaré ne savoir  
 signer. Valérie Arjaint  
 ARZAC le 30 octobre 1849.

